

Registre des délibérations - Délibération n° 04 : 06/07/2017

MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU DE SUIVI DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES POUR 2017 : ACQUISITION DE MATÉRIEL DE MESURE (INVESTISSEMENT) ET ANALYSES DE LA QUALITÉ (FONCTIONNEMENT)

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le six juillet, à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents

— Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret

— Représentants des Communes :

- Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia

— Représentants des établissements publics :

- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux, Bernard Bacchi à David Grzyb
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roland Chassain
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana, Patricia Saez
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minorette
Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres

► Autres personnes présentes :

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	17	17

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	39

Date de convocation 12/04/2017 RV/SAY/CH - 198
--

Délibération n° 04 : 06/07/2017

MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU DE SUIVI DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES POUR 2017 : ACQUISITION DE MATÉRIEL DE MESURE (INVESTISSEMENT) ET ANALYSES DE LA QUALITÉ (FONCTIONNEMENT)

1. Acquisition de matériel de mesure pour le suivi des eaux et milieux aquatiques

L'élaboration du Contrat de delta a mis en évidence la nécessité de structurer et de compléter le réseau existant pour le suivi de la qualité et de la quantité des eaux. Le projet de mise en place d'un réseau de suivi de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du Parc de Camargue répond également aux objectifs de la Charte du Parc, qui vise à compléter le réseau de surveillance de la DCE afin de disposer d'une vision d'ensemble de l'évolution de l'état des eaux et des milieux en Camargue (article 3.1).

L'acquisition de matériel de mesure supplémentaire permettra la mise en œuvre sur le terrain du suivi de l'ensemble des points proposés sur les thématiques de la Quantité, Qualité et Littoral.

Formalisée dans le programme d'actions de la phase 2 du Contrat de delta par la fiche CS1, la présente action consiste en l'acquisition et l'installation de matériel planifiées sur 3 ans. En 2017, il s'agira notamment d'acquérir le matériel nécessaire à la réalisation des suivis :

- Physico-chimiques : mallettes de sondes et multiparamètres,
- Nutriments et matières organiques : aménagement d'un espace laboratoire, perche de prélèvement, glacières, ...
- Profils topographique des plages et dunes : mire centimétrique, théodolite (instrument de géodésie complété d'un instrument d'optique, utilisé pour réaliser les mesures des angles d'un triangle et donc les levés du territoire)

Pour assumer une partie des coûts inhérents à ces investissements, conformément aux engagements du Contrat de delta, le Parc sollicitera des aides auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur selon le plan de financement suivant :

Dépenses 2017	TTC	Recettes 2017	
Physico-chimie : 2 mallettes de sondes et multiparamètres	6 000 €	50 % Agence de l'eau RMC	9 025 €
Nutriments et matières organiques : aménagement d'un espace laboratoire, perche de prélèvement, glacières, ...	1 950 €	30 % Région PACA	5 415 €
Profils topographique des plages et dunes : mire centimétrique, théodolite	10 100 €	20 % Autofinancement	3 610 €
TOTAL	18 050 €		18 050 €

Dans la mesure où l'Agence de l'Eau et la Région informeront de leurs accords de financement, les crédits seront inscrits dans une décision modificative au budget de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à solliciter les crédits nécessaires à cette action et à signer tous les documents y afférents.



2. Analyses de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

La Camargue est une vaste zone humide remarquable où se rencontrent différentes masses d'eau. Elle est soumise aux impacts des activités humaines locales en provenance du bassin versant du Rhône. Son fonctionnement hydrologique artificialisé influence le fonctionnement des milieux naturels.

Les analyses envisagées permettront la mise en œuvre sur le terrain du suivi de l'ensemble des points proposés sur la thématique de la qualité.

Formalisée dans le programme d'actions du Contrat de delta par la fiche action CS2, la présente action consiste notamment en la mise en place des suivis qualité suivants :

- Matières azotées, phosphatées et organiques (nitrates, nitrites, ammonium, phosphates, DBO5, DCO ...) sur les principaux étangs, marais et canaux, le Rhône et la mer, en régie à l'aide de réactifs et photomètre ou par des analyses en laboratoire ;
- Pesticides, métaux lourds et micropolluants sur les principaux étangs, marais et canaux, le Rhône et la mer, à partir de prélèvements analysés par un laboratoire agréé.

Pour assumer une partie des coûts inhérents à ces frais de fonctionnement, conformément aux engagements du Contrat de delta, le Parc sollicitera des aides financières selon le plan de financement ci-après :

Dépenses 2017	TTC	Recettes 2017	
Physico-chimie : consommables (cartouche redox, solutions étalons, maintenance,...)	2 000 €	50 % Agence de l'eau RMC	24 436 €
Nutriments et matières organiques : consommables (réactifs, solutions étalons) et analyses complémentaires en laboratoire	27 672 €	15 % Région PACA	7 330 €
		15 % Département B.-du-Rhône	7 330 €
Contaminants : analyse par un laboratoire agréé	19 200 €	20 % Autofinancement	9 776 €
TOTAL	48 872 €		48 872 €

Dans la mesure où les partenaires financiers informeront de leurs accords de financement, les crédits seront inscrits dans une décision modificative au budget de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à solliciter les financements nécessaires à cette action et à signer tous les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **12 JUIL. 2017**
Et de l'affichage effectué le **13 JUIL. 2017**

Le Président,
Roland Chassain



12/07/2017
12/07/2017
12/07/2017



12 JUL 2017
12 JUL 2017